Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_258_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-258-2025

Objet : BreizhGO Express Nord Armor – Avenant N°1 à la convention de financement avec la Région Bretagne

L'an 2025 le 18 décembre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Madame Blandine CLAESSENS.

MEMBRES PRESENTS
Ronan KERDRAON, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Loïc RAOULT, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Stéphane FAVRAIS, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Guillaume HAMON, Françoise HURSON, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Roland RAOULT, Alain RAULT, Marcel SERANDOUR, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)
Sylvie GUIGNARD pouvoir à Joël BATARD, Thibaut GUIGNARD pouvoir à Maryse PINEL, Jean-Marc LABBE pouvoir à Vincent ALLENO, Arnaud BANIEL pouvoir à Ronan KERDRAON, Bruno BEUZIT pouvoir à Rémy MOULIN, Patrice DARCHE pouvoir à Alain RAULT, André GUYOT pouvoir à Michel JOUAN, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Thierry STIEFVATER, Martine HUBERT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Eliane LALANDEC DAVOINE pouvoir à Marcel SERANDOUR, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Aline LE BOEDEC, Hugues LESAGE pouvoir à David BELLEGUIC, Monique LUCAS pouvoir à Blandine CLAESSENS, Laurence MAHE pouvoir à Michel PETRA, Laure MITNIK pouvoir à Michelle HAICAULT, Christine ORAIN-GROVALET pouvoir à Maxime LE CRONC, Corentin POILBOUT pouvoir à Paul CHAUVIN, Maryline PREVOST pouvoir à Nadia LAPORTE, Christian RANNO pouvoir à Gérard MEROT, Catherine RIVIERE pouvoir à Denis HAMAYON, Valérie ROOS pouvoir à Bertrand FAURE, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Stéphane BRIEND,

MEMBRES ABSENTS
Mickaël COSSON, Annie GUENNOU, Catherine MARCHESIN, Annie SIMON

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 54
Nombre de votants : 76

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_258_2025-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 18 décembre 2025

Délibération DB-258-2025

Rapporteur : Madame Blandine CLAESSENS

Objet : BreizhGO Express Nord Armor – Avenant N°1 à la convention de financement avec la Région Bretagne

EXPOSE DES MOTIFS

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Saint-Brieuc Armor Agglomération a pour ambition le développement de la pratique de l'ensemble des mobilités sur son ressort territorial. Cette ambition doit désormais aussi composer avec une évolution des services TER ferroviaires de la Région comme grand entrant de l'offre de mobilité en inter bassins de vie et intégrer les conséquences financières d'un partenariat avec la collectivité régionale qui demande aux EPCI de contribuer financièrement aux services TER.

Le saut d'offre ferroviaire, l'axe Bretagne Nord Armor

En effet, en parallèle de la construction du syndicat Bretagne Mobilités, fort de sa compétence obligatoire, la Région propose au bassin de Mobilités Nord Bretagne un saut d'offre ferroviaire appelant notamment à la contribution les EPCI ou Collectivités partenaires pour le BreizhGo Express Nord Armor, effectif pour septembre 2026.

Pour rappel, un protocole de coopération et une convention-cadre de financement avec la Région ont été adoptés lors du Conseil d'Agglomération du 19 Décembre 2024.

Pour SBAA, la contribution représentait, environ 302 000 €, soit une part des 30 % du coût d'acquisition, et 30 % du coût de développement que la Région proposait de financer aux EPCI. L'appel des fonds aurait lieu en septembre 2027, avec une revoyure dès 2028, puis en 2030, et en 2033.

Lors de sa session plénière du 25 Juin 2025, le Conseil Régional de Bretagne a voté l'instauration d'un versement mobilité régional et rural (VMRR) destiné au financement des services de transports, comme le permet la loi, et qui sera effectif au 1er Janvier 2026.

Ainsi la Région Bretagne reprend sur son propre budget le financement du déficit d'exploitation induit par la mise en œuvre du projet BreizhGO Express Nord Armor.

Il est proposé un avenant N° 1 à la convention de financement avec la Région Bretagne avec une répartition à 30 % sur le coût d'acquisition de nouveaux matériels ferroviaires et la suppression de la part dédiée aux coûts d'exploitation représente une économie annuelle de 203 K€ sur le budget de fonctionnement de SBAA.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-200069409-20251218-DB_258_2025-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération DB 271-2024 relative à l'adoption du protocole de coopération et de la convention de financement avec la Région Bretagne,

VU l'avis de la Commission Transition Ecologique du 3 Décembre 2025 ;

Le Bureau statutaire saisi en date du 4 Décembre 2025 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE l'avenant 1 à la convention de financement avec la Région Bretagne relative à BreizhGO Express Nord Armor.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant N°1 la convention de financement, en annexe à la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget annexe Transport.

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 54	Pouvoirs : 22	Total : 76	Exprimés : 76
Voix Pour : 76	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 18 décembre 2025

Le secrétaire de séance

Blandine CLAESSENS

Président,

Ronan KERDRAON